



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

**OBJET : 00-0 - MOTION DU GROUPE  
'PS ET LES VERTS' PORTANT SUR LA  
SACEMA**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

210642

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 19 JUIL 2012  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 20 JUIL 2012



Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - MOTION DU GROUPE 'PS ET LES VERTS' PORTANT SUR LA SACEMA

Commission(s) :

Le Groupe « PS et Les Verts » a déposé la motion suivante :

*« Alors que la ville d'Antibes atteint à peine 7 % de logements sociaux  
Alors que dans la présentation du PLU le Préfet a demandé à la ville de préciser l'atteinte des logements sociaux annoncés  
Alors qu'à la fin du PLU elle atteindra difficilement 9 %  
Soit encore très loin des obligations de la loi SRU, obligations qui vont de plus augmenter.  
Alors que l'argument premier pour expliquer ce retard est le coût du foncier.*

*Nous apprenons que la SACEMA a décidé de vendre au privé la moitié de la parcelle de terrain sur laquelle est édifiée la résidence LERINA.*

*Lors de la présentation du rapport annuel des administrateurs de la SACEMA, rapport qui comprend des projets, ni en 2009, ni en 2010, nous ne disposons pas encore de 2011, la vente de ce terrain n'a été abordée.*

*Dans le PLU ce terrain est un emplacement réservé pour l'agrandissement de l'école de la Tournière et la création d'une voie piétonne entre le chemin des Rabiac Estagnol et des Aloès.*

*Dans les avis exprimés sur le PLU, la SACEMA demandait :*

*- « La réduction de l'emplacement réservé CO/194 pour l'extension de l'école de la Tournière afin de permettre la réalisation d'un E.H.P.A.D*

*La réduction de cet emplacement réservé ne devait pas compromettre l'extension de l'école voisine ».*

*Aujourd'hui cet EHPAD devient un « centre de soins de suite de réadaptation et rééducation de 109 lits » privé. Et on ne parle plus de l'agrandissement de l'école.*

*Certes il y aura 10 logements sociaux, majoritairement des PLUS.*

*De plus, tout cela étant déclaré d'intérêt collectif n'est pas soumis aux règles de construction de la zone.*

*Nous vous demandons d'intervenir auprès de la SACELMA pour que ce terrain reste sa propriété afin de permettre la construction de logements sociaux, l'agrandissement de l'école de la Tournière et la création de la voie piétonne.*

*Ne nous dites pas, comme il a été dit aux riverains, qu'avec cet argent vous pourrez construire 200 logements sociaux ailleurs, alors que vous n'aurez plus de terrain.*

*C'est se moquer du monde,*

*Nous dénonçons, fréquemment, le manque de volonté de constituer des réserves foncières pour la construction de logements, voilà encore une occasion manquée. »*

Considérant qu'ayant épuisé ses droits à construire localement, la cession du terrain permettra à la SACEMA de disposer des fonds propres nécessaires à l'acquisition de 200 logements dans le cadre de sa politique de développement de programmes de logements à vocation sociale,

Considérant que font notamment partie de ces acquisitions, la résidence Coppelia soit 43 logements, Piazza Verde soit 15 logements, Allia Garden soit 22 logements et la résidence d'Emma avec 62 logements,

Considérant qu'en tout état de cause, la Municipalité veille à ce que le Logement social se déploie de manière équilibrée sur l'ensemble de son territoire,

00-0 - MOTION DU GROUPE 'PS ET LES VERTS' PORTANT SUR LA SACEMA

Commission(s) :

Considérant enfin que non seulement l'extension de l'école est préservée dans le cadre du PLU mais qu'un équipement sanitaire est prévu qu'il s'agisse de l'EHPAD si toutefois des financements publics venaient à être disponibles ou d'une centre de soins de suite,

OUI CET EXPOSE

**APRES QUE M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,**

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 41 voix POUR sur 44 (1 Abstention : Mme VERCNOCKE ; 2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

**REJETTE** la motion déposée par le groupe « PS et les Verts » portant sur la SACEMA.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,  
  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-0-A - MOTION DU GROUPE PS ET LES VERTS PORTANT SUR LA SACEMA -

**Date de transmission de** 20/07/2012

**l'acte :**

**Date de réception de** 20/07/2012

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM2106-12-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120712-DCM2106-12-12-DE

**Date de décision :** 12/07/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes